

NORD

NOMBRES DE MEMBRES

Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
-------------------	-------------	---------------------------------

15	15	15
----	----	----

Séance du Jeudi 13 mars 2025

Date de la convocation

06/03/2025

Et affichage

06/03/2025

Le jeudi 13 mars 2025, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de réunions de la mairie sous la Présidence de M. Alexandre **ROMMELAERE**, Maire

Présents :M. Alexandre **ROMMELAERE**, Maire,Mme Christelle **BERTHIER**, Christophe **BORET**, Adjoints,Mme Christine **BUISSART**, Mme Marie-Hélène **CAIGNEZ**, M. Patrice **LEGROS**, M. Jean-Pierre **VANASSCHE**,
Conseillers délégués,Mme Patricia **CAPP**, M. Mme Nicole **DECOCK**, Jean **DELANNOY**, Mme Sandrine **DUQUESNE**, Mme Alicia **HONDEMARCK**, M. Frédéric **LEY**, M. Eric **THOOR**, M. Jean Charles **VANDAELE**.**Secrétaire de séance :**M. Christophe **BORET****Approbation du précédent compte-rendu**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques quant au précédent **compte-rendu** (29 janvier 2025).

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un/d'une secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur **Christophe BORET** se porte volontaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité par un vote à main levée pour remplir cette fonction.

Le secrétaire de séance aura également pour rôle la signature – conjointe à celle de Monsieur le Maire - de l'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal.

Votants : 15

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Subventions aux associations

Monsieur le Maire et Madame Christine **BUISSART** font lecture des demandes de subvention formulées par les associations communales.

Ils exposent ensuite les propositions formulées par la Commission Associations réunie préalablement. Pour rappel, cette commission est composée par Madame Marie-Hélène **CAIGNEZ**, Madame Christine **BUISSART**, Madame Sandrine **DUQUESNE**.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est primordial de soutenir les associations communales car elles font rayonner le village. Il salue les associations qui sollicitent moins de subvention communale quand elles ont de bons comptes et résultats en interne.

Madame Christine BUISSART donne quelques précisions sur les demandes reçues :

- SOCX LOISIRS : il conviendra de déduire, comme convenu, du montant de la subvention qui sera votée la somme de 910€ correspondant à la vente des livres sur l'orphelinat perçue directement par l'association.
- L'association des AINES a sollicité pour l'année 2025 une subvention de 12 000€ contre 11 500€ l'an passé. Il est à noter que cette association a perçu cette année une subvention de 400€ par la CCHF.
- La GYM a sollicité une subvention de 6 000€ cette année contre 5 500€ l'an passé. Il est à noter qu'il s'agit de la seule association communale disposant de personnels salariés.

Monsieur Patrice LEGROS, Président de l'association ApiSocx, et Madame Christelle BERTHIER, Présidente de l'association du Jumelage, ne prennent pas part au vote.

Après discussion, il est décidé de suivre les décisions de la Commission. Sont donc votées les subventions suivantes :

Socx Loisirs : 2 500€
Vivre Mieux au Faubourg : 1 000€
Club des Aînés : 11 500€
Hidden Socx : 3 000€
Gymnastique de SOCX : 6 000€
Jumelage : 2 600€
Mam Aux éclats de rire : 500€
Mam La Maison des petits pieds : 400€
Comité des fêtes : 3 000€
ApiSocx : 1 500€
AFN : 200€
Association Retables de Flandres : 150€
Amicale du personnel de la CCHF : 605€
Ecole Saint Thérèse de Bergues : 150€

Soit un total de **33 105€** pour l'année 2024.

Votants : 13

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Vote des taxes 2025

Monsieur le Maire fait lecture du tableau reprenant les montants de fiscalité directe locale que devrait percevoir la commune sur l'année 2025.

Il rappelle que les taux 2024 étaient :

- taxe foncière pour le bâti : 31.03%
- taxe foncière pour le non bâti : 25.29%
- taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 7.05%

La Commission Finances réunie préalablement n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition en 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de suivre l'avis de la Commission et de maintenir les taux pour l'année 2025.

Votants : 15

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire fait un rappel des dépenses et recettes réalisées sur l'exercice 2024 telles que présentées lors de la précédente réunion.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 978 166.36€
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 285 313.58€
Soit un excédent de fonctionnement de 307 147.22€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 601 721.39€
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 233 875.19€
Soit un déficit d'investissement de 367 846.20€

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Il sort de la salle.

Compte administratif 2024 :

Votants : 14

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le compte administratif est validé.

Madame Christelle BERTHIER, première adjointe, invite Monsieur le Maire à revenir dans la salle.

Le compte de gestion est présenté.

Compte de gestion 2024 :

Votants : 15

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le compte de gestion est validé.

Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres proposés pour le budget primitif de l'exercice 2025. Ceux-ci tiennent compte des dépenses réalisées en 2024 ainsi que des excédent de fonctionnement et déficit d'investissement dégagés.

Cette proposition de budget a reçu un avis favorable de la Commission Finances.

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 2 885 819.57€

Recettes de fonctionnement prévisionnelles : 2 885 819.57€

Dépenses d'investissement prévisionnelles : 2 076 487.11€

Recettes d'investissement prévisionnelles : 2 076 487.11€

Les membres du Conseil valident ces chiffres.

Le budget primitif 2025 est voté à l'unanimité.

Votants : 15

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Point travaux

Points de rassemblement

Des panneaux « points de rassemblement » ont été positionnés devant les bâtiments communaux : école/salle polyvalente/église, salle des sports, mairie/bibliothèque

Bancs

Tous les bancs de la commune, y compris sur les chemins piétonniers, ont été réhaussés et repositionnés sur des plots béton.

De plus, un nouveau banc a été placé sur le chemin Sébastien Beaucamps.

Chemin Sébastien Beaucamps

Le chemin a été aménagé. En plus d'un banc, des arbres et arbustes ont été plantés. Pour rappel, l'entretien de ces espaces verts sera réalisé par la commune de Bergues.

Aménagement foncier

Les travaux de création de la bande de roulement dans le prolongement du Chemin des écoles débuteront cet été.

Pour la création du nouveau chemin piétonnier le long du Parc, le dossier est plus complexe. Dans le programme de travaux connexes du Département, ce chemin a été prévu en herbe. Or, le souhait était qu'il soit en revêtement calcaire. Le dossier est en cours auprès de la DDTM.

Questions diverses

Elections municipales

Monsieur le Maire informe qu'un projet de loi a été déposé pour modifier le mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants. Un point sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Gendarmerie

Monsieur le Maire présente le bilan des interventions de la gendarmerie qui ont eu lieu sur la commune en 2024.

Signalétique - commerces

Pour rappel, un portique mentionnant les commerces du centre village sera posé sur la Route de Saint Omer, au virage « Ducourant ».

Le devis de la société JLG Equipement s'élève à 960€ HT.

Une demande de subvention sera demandée au Département (amende de police).

Défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire présente un plan du Faubourg de Cassel indiquant les emplacements des bornes et poteaux incendie.

Il s'avère qu'une zone du Faubourg de Cassel n'est pas correctement couverte en cas d'incendie.

Une demande a donc été formulée à NOREADE qui se chargera de remédier à cette situation.

Les travaux sont prévus en avril.

Labellisation ApiCité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice LEGROS qui donne des explications sur ce label.

La labellisation est valable 3 ans, une participation financière sous la forme d'une redevance à l'UNAF (Union Nationale pour l'Apiculture Française) est due par la commune (environ 250€ par an), des petits panneaux mentionnant le label seraient à positionner aux entrées de village.

Un dossier est à compléter pour solliciter ce label. La date limite de candidature est fixée en octobre 2025.

SCA La Flandre

Un permis de construire a été déposé par la SCA La Flandre pour la création de bureaux. Les bureaux de la société étaient auparavant à Bergues, ils seront maintenant à Socx (à côté de leur bâtiment).

Création d'une haie au Parc

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'un transformateur électrique public existe au Parc, et est actuellement entouré d'une haie qui demande beaucoup d'entretien aux riverains (entre chez Monsieur DASSONVILLE et Madame BOUDRY).

Il a été convenu de supprimer cette haie et de la remplacer par une essence plus simple à entretenir et moins invasive.

Un devis a été demandé à l'entreprise MAC PAYSAGES.

Monsieur le Maire présente le modèle choisi : bloc comprenant un grillage noyé dans le lierre, coût de 5 600€ HT avec enlèvement de la haie actuelle.

AGENDA

14 mars : CPIE restitution de l'Atlas - 18h30

16 mars : Nettoyons la Nature - 10h

5 avril : CPIE / FRAC sortie Vélo - 9h30

8 avril : CCID (commission des impôts) – 18h30

20 avril : Chasse à l'œuf - Comité des Fêtes

Plus aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée à 22h00.

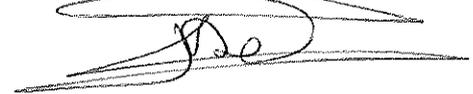
Monsieur Alexandre ROMMELAERE, Maire



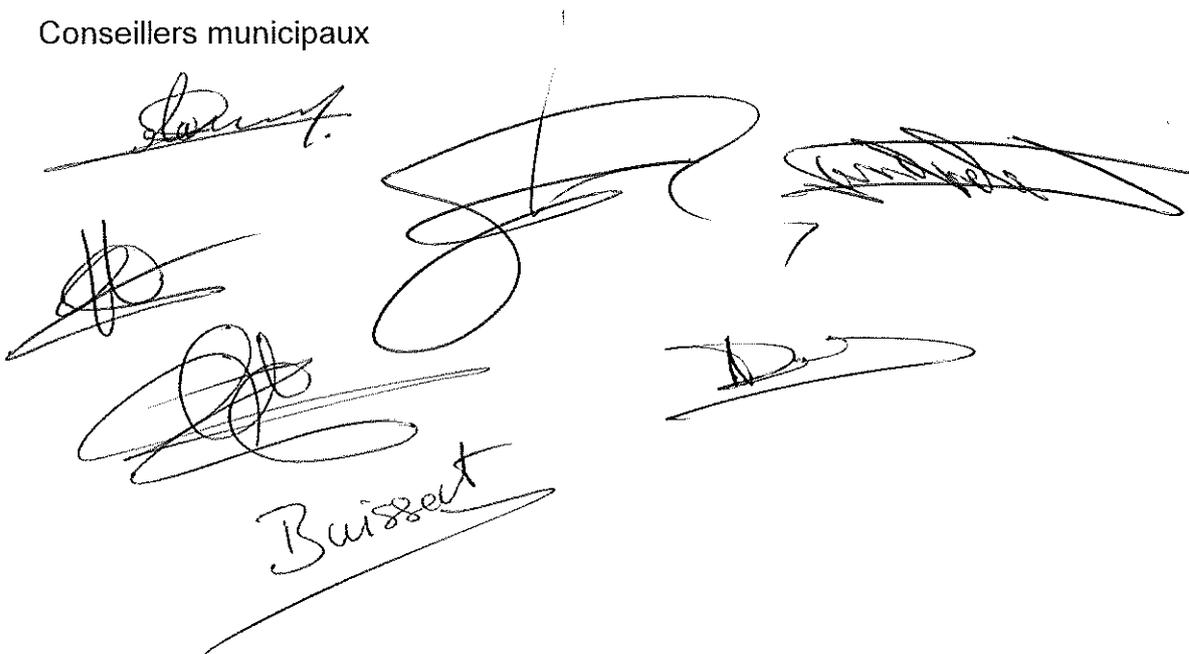
Madame Christelle BERTHIER,
Première adjointe



Monsieur Christophe BORET
Deuxième adjoint



Conseillers municipaux



Buisson